



Ville de Palavas-les-Flots
Hérault

Palavas-les-Flots, le 17 mai 2021,

Objet : Nouvelles mesures pour assurer la propreté (à compter de vendredi 21 mai 2021)

Chère commerçante, Cher commerçant,

La saison estivale 2021 va démarrer. Le contexte actuel a été, nous le savons, très compliqué pour beaucoup d'entre nous, mais une **éclaircie s'annonce avec la réouverture des commerces le 19 mai prochain.**

Palavas-les-Flots va accueillir très prochainement des milliers de visiteurs chaque jour, il apparaît donc primordial que nous préparions ensemble cette saison, afin qu'elle se déroule dans les meilleures conditions possibles pour les Palavasiens, les visiteurs et plus largement votre clientèle.

Nous avons conscience que la réouverture de vos commerces et les préparatifs inhérents vous occupent fortement et nous tenons par ces nouvelles mesures à vous faciliter le travail. **Il s'agit avant tout de pérenniser vos activités, de vous permettre de travailler dans les meilleures conditions possibles, de maintenir l'attractivité de la station et de préserver le bien-vivre des Palavasiens, des visiteurs et de vous, commerçants.**

La Ville de Palavas-les-Flots et l'Agglomération du Pays de l'Or ont travaillé conjointement à la mise en œuvre de moyens et d'outils afin d'une part, de répondre aux besoins de prise en charge des déchets, mais aussi d'assurer la propreté de notre station.

Les quatre documents ci-joints vous détaillent les mesures mises en place par la Ville de Palavas-les-Flots et l'Agglomération du Pays de l'Or pour assurer la propreté de la commune :

- 1/ **Collecte des cartons et du verre effectuée le matin** par l'Agglomération du Pays de l'Or.
- 2/ **Zones de collecte (point d'apport volontaire) à destination des commerçants du quai Paul Cunq.**
- 3/ **Ramassage des cartons et des cagettes l'après-midi** par les services de propreté urbaine de la Ville.
- 4/ **Aires de livraison** à communiquer à tous vos fournisseurs.

La collecte de déchet est une compétence de l'Agglomération du Pays de l'Or et des zones d'apport volontaire sont aménagées partout dans la ville : colonnes/bornes propres aux déchets ménagers, aux emballages, au verre et aux cartons.

Par ailleurs, l'Agglomération du Pays de l'Or offre un service supplémentaire dédié aux professionnels : la collecte des cartons en « porte-à-porte » le matin, **avec horaires et modalités à respecter**. La Ville de Palavas-les-Flots, dans le souci permanent de vous faciliter le travail, a fait le choix pour cette saison 2021 d'une prise en charge des déchets plus encadrée, garante d'une amélioration de la propreté de la station. Ainsi, la Ville ajoute du 15 juin au 30 septembre 2021 un ramassage ciblé des cartons et des cagettes l'après-midi, **avec horaires et modalités à respecter**. **Cette disposition n'est pas une collecte supplémentaire mais plus une aide au maintien de la salubrité publique. La règle reste le dispositif de collecte porté par l'Agglomération.**

Nous comptons sur votre collaboration pleine et entière pour maintenir le bien-vivre si emblématique de Palavas-les-Flots.

Mon équipe et moi-même restons à votre entière disposition pour toute demande d'information. Nous ne doutons pas de votre soutien pour maintenir le cadre de vie si envié de notre belle station.

Nous vous souhaitons une excellente saison 2021 !

Avec nos sentiments dévoués,

Anne BONNAFOUS
Adjointe déléguée au Commerce
Conseillère d'Agglomération

Christian JEANJEAN
Maire de Palavas-les-Flots
Vice-Président de Pays de l'Or Agglomération

À NOTER !

-> *L'Agglomération du Pays de l'Or fournit gracieusement aux métiers de bouche un bac à verre et un bac transfert pour faciliter le transports de vos déchets. Plus d'informations : environnement@paysdelor.fr ou 04 67 91 31 11.*

-> *La nouvelle réglementation des autorisations d'occupation du domaine public est téléchargeable sur le site de votre Ville, à la rubrique Professionnels et commerçants.*

-> *Vous recevrez très prochainement la « charte des terrasses commerciales » pour vous aider dans toutes les démarches relatives à vos commerces et à l'espace public.*